

Légende

- AC2SIC- Protection des sites et des monuments Naturels-sites classés
- AS1PPE Servitude applicable dans le périmètre de protection éloignée des eaux destinées à la consommation humaine.
- I4- Canalisation électrique
- I6- Mines et carrières
- PT1 périmètre de protection
- PT3- Servitude attachée aux réseaux de télécommunications
- T1- Voie ferrée
- Monuments Historiques
- Terrains Monuments Historiques
- Zone de présomption de prescription archéologique
- Périmètre du Site Patrimonial Remarquable

